

Dans le cadre de la création de Bretagne INP, établissement composante de l'université de Brest (UBO), l'inscription administrative des étudiants de La Prépa Quimper se fait via le logiciel de scolarité de l'UBO.

Le serveur des inscriptions sera ouvert :

- Du 6 juillet au 15 juillet 2026
- Du 23 août au 2 septembre 2026

⚠ Ce serveur est hébergé par Bretagne INP – UBO et l'ENIB, il est donc tout à fait normal de trouver des références à l'ENIB.

Les champs marqués d'un astérisque « * » sont obligatoires.

Assistance web : inscriptions@enib.fr

Vous devrez effectuer votre inscription administrative.

Lien de connexion pour réaliser l'inscription administrative à La Prépa des INP Quimper :

<https://inscription.univ-brest.fr/iaprimo/ident1.jsf>

Identification

ATTENTION : L'inscription doit se faire sur un ordinateur, la connexion via un téléphone portable ou une tablette ne fonctionnera pas.

L'identification s'effectuera par la saisie d'un identifiant (numéro Parcoursup), de votre date de naissance et de l'adresse mail renseignée sur Parcoursup.

Votre identifiant se compose de l'une des deux façons :

« P26 » suivi de votre identifiant Parcoursup à 7 caractères (P26XXXXXXX)

"P260 " suivi d'un numéro Parcoursup à 6 chiffres (P260XXXXXX).

Une fois la demande de connexion effectuée, un mail contenant le lien d'inscription vous est envoyé. Il vous sera demandé de cliquer sur le lien pour confirmer votre identité.

Vœux validés

Vous devez cocher la case « *Prépa Quimper* » qui correspond à la première année de votre prépa.

Saisie et modification des données personnelles

Vos données personnelles et annuelles sont pré-remplies d'après celles que vous avez saisies dans l'application PARCOURSUP. Vous devez les vérifier et les corriger si nécessaire.

Contribution à la vie étudiante (CUEC)

Voir la fiche « *Informations complémentaires 2026* ».

Vous devez renseigner le numéro d'identification figurant sur l'attestation que vous avez téléchargée sur le site [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr).

 ce timbre et son programme sont au verso de l'attestation et laissent découvrir le QR code à scanner ou l'attestation à télécharger à 20-200 pour vérifier l'authenticité de la contribution à la vie étudiante

Contribution à la Vie Étudiante
Année universitaire 2018 – 2019
ATTESTATION

N° de l'attestation **ROU8-BCFLRC-20**

Monsieur
NOM **DUPONT**
Prénom(s) **Charles**
né(e) le **27/03/1998**
à **Rouen**
N° INE **9654322486L**

est en règle au regard de la Contribution à la Vie Étudiante
rattachée au CROUS de **Rouen Normandie**
le **3 juillet 2018 à 17h32**

Pour votre INSCRIPTION dans votre établissement

1. Si la procédure d'inscription en ligne vous demande de saisir votre numéro d'attestation CVE, saisissez les 12 caractères de cette attestation : **ROU8 BCFLRC 20**

2. Si vous fournissez cette attestation papier (ou sa photo copie) dans les pièces jointes à l'appui de votre inscription...
Votre établissement d'inscription pourra scanner le QRcode suivant : 

3. L'établissement peut aussi contrôler cette attestation en saisissant les 12 caractères de cette attestation et la combinaison indiquée : **ROU8 BCFLRC 20 DUPON**



Données personnelles :

* Champ obligatoire

Etat civil

Nom : XXXXX
Prénom : YYYYY
Nom usuel (si différent du nom patronymique) :
Prénom 2 :
Prénom 3 :
Identifiant National (ou BEA) :
Sexe : * ☒ M ☐ F
Nationalité : * FRANCAIS(E)

Contribution à la Vie Étudiante (CVE) - CROUS :

Numéro CVE transmis par le CROUS : *

Naissance

Pays de naissance : * FRANCE
Si le pays est France
Département de naissance : COTES D'ARMOR
Ville de naissance :
Si le pays étranger
Ville de naissance :

L'authenticité de ce code est vérifiée par l'ENIB sur le serveur du CROUS.

Baccalauréat ou équivalence

Vous devez saisir la mention que vous avez obtenue au baccalauréat. **Si vous n'avez pas eu de mention, saisissez « Passable ».**

Situation de handicap

Ne déclarez un handicap que si vous avez la qualité de personne handicapée reconnue par une MDPH.

Si vous avez un besoin spécifique ou un aménagement, merci de vous adresser au sebs@enib.fr et au [Service de santé des étudiants](#) Quimper (02 90 94 48 15).

Type d'hébergement pour la nouvelle année universitaire

Si votre type d'hébergement est différent de « Domicile parental », vous devez saisir une adresse pour l'année en cours. Si vous ne la connaissez pas au moment de l'inscription, choisissez « Domicile parental » et indiquez votre nouvelle adresse à la scolarité dès que possible.

Activité professionnelle

Même si vous avez occupé un job d'été pendant les vacances, vous ne devez pas mentionner d'activité professionnelle pour l'année universitaire. Vous devez indiquer comme catégorie socio-professionnelle « Elève/étudiant ».

Etudiants boursiers

Si vous êtes boursier sur critères sociaux (bourse du CROUS), vous devez le signaler grâce au menu déroulant (première page des « données annuelles », troisième cadre) précisant la nature de votre bourse.

Le serveur d'inscription est connecté à celui du CROUS. Si vous vous déclarez boursier et que votre dossier social étudiant n'est pas complet, votre statut de boursier ne sera pas confirmé et vous aurez à régler les droits de scolarité et la contribution à la vie étudiante et de campus. Votre situation sera régularisée dès que vous transmettez votre avis d'attribution de bourse à la scolarité.

Echange international

Vous n'êtes pas concerné par cette rubrique.

Couverture sociale

Le motif « statut n'ouvrant pas droit à la sécurité sociale étudiante » est mis d'office.
Voir la fiche « Informations complémentaires ».

Montants droits à payer

Le total dû à l'établissement s'affiche.
Si votre statut de boursier a été validé par le CROUS, le message « statut boursier confirmé » s'affiche.

Récapitulatif d'inscription

Un récapitulatif s'affiche à l'écran. Vérifiez attentivement les informations saisies et imprimez le récapitulatif. Si vous constatez une erreur, appuyez sur « PRÉCÉDENT ».

Votre inscription n'est pas encore terminée, deux étapes sont à effectuer :

- **Le paiement (voir ci-dessous)**
- **Le téléversement des pièces justificatives (voir ci-dessous)**

Paie ment

Etape n°1 : Un mail de l'UBO va vous être envoyé (sur l'adresse mail indiquée sur Parcoursup) pour vous communiquer le lien vers l'application de paiement.

Le paiement peut se faire immédiatement par carte bancaire via le lien sécurisé (en un seul prélèvement ou en trois fois). Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service finance de l'ENIB : finances@enib.fr

INFORMATION : Le paiement par carte bancaire virtuelle (virtualys, e-carte bleue, payweb Card, ...) ne peut pas être utilisé pour un paiement en trois fois car il génère un numéro de carte de crédit utilisable une seule fois. Tout incident de paiement (non versement d'une des trois échéances) entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription.

Etape n°2 : Une fois le paiement effectué, un mail contenant votre ticket de paiement vous est envoyé.

IMPORTANT : Le paiement et l'accès à la suite de l'inscription ne seront effectifs qu'après l'enregistrement du paiement par les agents de la scolarité de l'ENIB dans un délai de trois jours ouvrés. Il est inutile de contacter les agents de scolarité de l'ENIB pour les informer de votre paiement.

Etape n°3 : Une fois votre paiement enregistré par un agent de la scolarité de l'ENIB, un mail de l'UBO vous est envoyé pour poursuivre votre inscription. Ce mail contient deux liens vous permettant de :

- Téléverser les pièces justificatives
- Procéder à la création de votre compte informatique UBO (boite mail, dossier de scolarité).

SUITE A LA VALIDATION DE VOTRE PAIEMENT PAR L'ENIB :

Consultation de votre inscription

Si vous avez oublié d'imprimer votre récapitulatif d'inscription administrative, vous pouvez le consulter et l'imprimer en vous connectant ici : <https://inscription.univ-brest.fr/iareins/consultation/identification.jspx>

Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont à téléverser sur l'outil dédié **avant le 28 août 2026**. Elles sont à déposer sur le service numérique des pièces justificatives de l'UBO. **Le lien vous sera envoyé par mail suite après l'enregistrement de votre paiement par l'ENIB** (cela peut prendre jusqu'à trois jours ouvrés).

Ce service numérique vous permet de déposer vos pièces justificatives et de suivre l'avancement de leur traitement par le service de scolarité.

Pour déposer une pièce justificative, cliquer sur le plus vert (+).

ATTENTION : Ne pas oublier de cliquer sur « **confirmer** ».

Service numérique des pièces justificatives

ENIB Année 2015-2016

N° étudiant : Prénom : Né(e) le :

CONSIGNES ET INFORMATIONS

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf, png.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Texte libre personnalisable via Oupli

Légende : Visualiser Ajouter / Remplacer Supprimer Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE

	Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
1	Le récapitulatif de l'inscription	Refusée			03/06/2015 16:19		03/06/2015 16:27	Pièce illisible
2	Le formulaire d'inscription à la sécurité...	En attente						
3	Attestation assurance responsabilité...	Validée		03/06/2015 16:26	03/06/2015 16:25			

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT PAPIER

Libellé	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
Pour une inscription en 5e année, une enveloppe format A4 ...	En attente					
Pour les étudiants en stage au semestre d'automne, 1 envel...	Transmise		03/06/2015 16:38			

Quitter

Votre inscription est complète quand toutes les pièces justificatives ont été validées et que le paiement des droits d'inscription a été effectué.

Votre carte d'étudiant vous sera remise à la rentrée, sous réserve de dossier complet. Et votre certificat de scolarité est téléchargeable sur votre compte ENIB sur l'onglet « Dossiers de scolarité pour année 2026-2027 (via UBO) ».

Pour satisfaire à ses obligations légales et missions de service public les différents services et personnes de l'École Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB) sont tenu de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements utilisant vos données à caractère personnel. Au regard du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018, l'ENIB s'engage à vous assurer des finalités et de la traçabilité des traitements mis en œuvre, des mesures déployées pour garantir la sécurité et la protection de vos données, ainsi que du respect de vos droits les concernant. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter la Politique de conformité RGPD de l'école sur son site internet ou contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo@enib.fr.